

Destination : **LAPONIE** Date : du 31 Janvier au 7 février 2026

Séjour club 8 jours /7 nuits (pension complète) par **TIME TOURS**

Mr Mme	Nom <i>(données identiques au passeport)</i>	Prénom	Né(e) le	Adresse

Non adhérent invité par.....

Mobile1 EMAIL

Mobile 2 EMAIL

Personne à contacter en cas de nécessité (nom, tel, qualité)

Chambre double  Lit double  2 lits (twin)

Chambre individuelle : OUI NON supplément **+395€** (à régler avec le solde)

Chambre triple (adultes) : **-110€** (à déduire du solde)

### PRIX ET PAIEMENT

**2495€/pers** en chambre double à partir de 20 Personnes

1er acompte : **750 €**/pers à payer par chèque bancaire à l'ordre de **TIME TOURS**

Solde : **1745€/pers** avant le 20 décembre 2025 par chèque ou virement

*La procédure pour le paiement du solde vous sera communiquée en temps utile*

Invité : **+20€** forfaitaire (chèque à l'ordre de l'ARCAP au moment de l'inscription)

Formulaire à retourner **AVANT LE 12 MAI 2025\***

Avec le **chèque d'acompte** et la copie des passeports (valide 6 mois après le retour)

**Mercedes PLATON - 60C chemin du Mas neuf - 30390 ARAMON**

Tél : 06 24 83 76 36 – [mercedes.platon@hotmail.fr](mailto:mercedes.platon@hotmail.fr)

*\*Dans le but de garantir la date et le tarif de l'aérien, nous sommes soumis à un délai de réservation assez court, indépendant de notre volonté.*

*Agissant tant pour moi-même que pour le compte des invités inscrits sur ce formulaire de réservation, je certifie avoir pris connaissance du programme du voyage, du règlement ARCAP ci-joint et des conditions tarifaires que j'ai lues et qui m'ont été remises ci-joint et je les accepte toutes sans réserve. Je déclare être informé que le prix, à la date de l'inscription, est révisable en fonction du nombre de participants et pour tenir compte des variations du coût des transports et du cours de la devise.*

\* J'accepte que mes coordonnées soient communiquées aux autres participants à ce voyage.

Date :            /            /

Signature

\*case à cocher

# RÈGLEMENT CONCERNANT LES VOYAGES PROPOSÉS PAR L'ARCAP (EXTRAITS)

## **PARTICIPANTS :**

Sont inscrits en priorité:

1- les adhérents ARCAP et leurs conjoints.

2- les salariés de CAAP et leurs conjoints.

et, si nécessité de compléter le voyage :

3- les non adhérents invités présentés par des adhérents.

NB : les invités participent sous la responsabilité de l'adhérent invitant.

a/ Dans le cas où le nombre d'adhérents inscrits serait supérieur au nombre de places déterminé par le voyageur, c'est la date d'envoi des formulaires avec paiement qui sera prise en compte (date de la poste).

b/ Dans le cas où le nombre de participants non-adhérents et/ou de participants salariés de CAAP serait supérieur à celui des places restant disponibles, il sera tenu compte aussi de la date de réservation.

## **PRIX-RÈGLEMENT :**

- Pour chaque voyage, il est fixé un calendrier de versements qui doit être scrupuleusement respecté par les participants.

- Aucun règlement libellé au nom de l'ARCAP ne sera accepté.

## **INSCRIPTION ET ASSURANCES :**

- Pour être prise en compte, l'inscription doit être accompagnée impérativement du premier acompte par chèque à l'ordre de l'agence organisatrice du voyage.

- La souscription aux assurances proposées par l'agence est obligatoire.

Le texte des contrats peut être communiqué par courriel sur simple demande formulée auprès de la Commission Voyages (envoi par mail).

## **DÉROULEMENT DES VOYAGES :**

Les participants sont tenus au respect des autres et des règles établies avec l'organisateur, ainsi que vis-à-vis des accompagnateurs, guides et personnel des lieux de séjour.

Personne n'a, par exemple, à se prévaloir d'une place réservée à table (sauf avis contraire du restaurateur), ni dans l'autocar ou le train.

Tout manquement à ces règles pourra entraîner, pour son auteur, et sur décision du Conseil d'Administration, l'exclusion des voyages ultérieurs proposés par l'ARCAP.

Enfin l'ARCAP tient à préciser qu'elle dégage sa responsabilité concernant toute initiative individuelle ou de groupe, dérogeant au programme prévu par l'organisateur (sauf modification proposée ou acceptée par ce dernier).